

Le 2 mai 2022

Monsieur Tim Thomas, maire
Madame Erin Tedford, conseillère du district 1 – Cedar / Le Village
Monsieur Paul Bissonnette, conseiller du district 2 – Lakeside
Madame Kelly Thorstad-Cullen, conseillère du district 3 – Valois
Madame Tara Stainforth, conseillère du district 4 – Cedar Park Heights
Madame Cynthia Homan, conseillère du district 5 – Lakeside Heights
Monsieur Bruno Tremblay, conseiller du district 6 - Seigniory
Monsieur Éric Stork, conseiller du district 7 – Northview
Monsieur Brent Cowan, conseiller du district 8 – Oneida

Ville de Pointe-Claire
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

Objet : CF Fairview Pointe-Claire

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous comprenons que certains d'entre vous ont exprimé des préoccupations eu égard à l'encadrement et au processus d'approbation du projet de Cadillac Fairview (CF) sur le stationnement du Fairview Pointe-Claire et envisageraient désormais, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal, d'inclure la zone Mu1 dans le territoire d'application du règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui figure à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de demain.

Tout d'abord, CF tient à exprimer à nouveau sa volonté de continuer de collaborer avec le conseil municipal et les différents services de la Ville afin de réaliser un projet qui réponde aux préoccupations de toutes les parties prenantes. Dans cette optique, CF a d'ailleurs créé un site internet qui vise à fournir au public toute l'information pertinente eu égard au projet (<https://www.projet-pointe-claire.com>) mais également de recueillir les avis et suggestions du public. D'ailleurs, des centaines de commentaires ont déjà été publiés.

Ensuite, la Ville et le conseil municipal ont déjà à leur disposition tous les outils règlementaires leur conférant un droit de regard sur le projet et qui permettraient d'en arriver à une solution négociée avec CF. D'ailleurs, CF et la Ville ont travaillé, depuis 2019, à la rédaction d'un accord de développement. Un projet d'accord a même été communiqué par le directeur général de la Ville à CF en mai 2021. Ce projet d'accord fournit un excellent point de départ pour la détermination d'un cadre et d'une méthodologie pour le développement du projet dans la zone Mu1. L'intention de CF est de poursuivre les pourparlers nécessaires à la finalisation de cet accord et de reprendre le dialogue avec la Ville en vue de s'entendre sur des principes directeurs pour l'encadrement du projet qui répondront aux préoccupations de tous. Il faut noter qu'un tel accord viendra également encadrer la réalisation des infrastructures publiques nécessaires à la réalisation du projet. Cet accord devra, au demeurant, être approuvé par le conseil municipal.

Par ailleurs, les instances de la Ville que sont le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal auront l'occasion d'étudier et de se prononcer sur le projet, notamment dans le cadre de l'examen de la demande déposée en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA). Ces plans, qui devront être approuvés par le conseil municipal, portent, entre autres, sur les dimensions, la volumétrie et l'architecture des bâtiments ainsi que sur l'aménagement des espaces extérieurs.

En somme, l'inclusion de la zone Mu1 dans le territoire d'application du RCI n'est tout simplement pas nécessaire pour que CF et la Ville puissent réaliser, de concert, un projet de développement unique et exemplaire qui répondrait aux besoins de la communauté.

À titre d'entreprise citoyenne solidement enracinée dans la communauté pointe-clairaise depuis 1965, nous avons hâte de poursuivre notre partenariat avec la Ville afin de continuer à contribuer à son dynamisme, à son rayonnement et à sa richesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir relativement ce qui précède et pour vous rencontrer afin d'échanger plus en détail sur le projet, si vous le souhaitez.

Nous vous remercions, par avance, de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'assurance de nos sentiments distingués.



Brian Salpeter
Vice-président principal – Développement



Jeroen Henrich
Vice-président - Développement

c. c. M. Robert-F. Weemaes, directeur général